

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

---

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION  
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°  
2464)

Adopté

N° CL385

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« 1° Le chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre V du code de la sécurité intérieure est abrogé ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.